



## Dernier jour travaillé payé en cas de CP pendant arrêt maladie

Par **JustinP**, le **30/07/2020** à **21:38**

Bonjour,

J'aurais svp besoin d'aide pour le calcul de mes allocations [chômage](#) car l'attestation Pôle Emploi fournie par mon employeur me semble incorrecte.

Voici le détail de mon cas :

- Arrêt [maladie](#) de janvier 2019 à mai 2020
- [congrés payés](#) pendant cet arrêt en août 2019
- [inaptitude](#) prononcée en juin, licencié la semaine dernière

A noter que j'ai été subrogé jusqu'en septembre 2019.

Mon employeur a indiqué comme DJT mon dernier jour au travail, or

j'ai lu que les congés payés pouvaient compter comme dernier jour travaillé payé.

Sachant que j'ai été augmenté peu de temps avant mon arrêt, il serait

plus intéressant pour moi que le dernier jour travaillé payé soit le dernier jour de mon congé d'août 2019, et non le dernier jour effectivement sur le lieu de travail. Dans ce cas est-ce bien ce que Pôle Emploi prendrait en compte ?

Merci beaucoup pour votre aide. :)

Par **P.M.**, le **30/07/2020** à **21:53**

Bonjour,

Ce sujet devrait être transféré en Droit du Travail...

A ma connaissance, c'est le dernier jour effectivement travaillé qui doit être indiqué...

Par **JustinP**, le **31/07/2020** à **12:40**

Bonjour

Merci j'ai transféré dans la bonne rubrique Droit du Travail.

EN fait il est écrit dans le guide de travail-emploi.gouv intitulé dgefp-csp-employeur-comment-remplir-attestation : "Les jours de congés payés sont considérés comme travaillés, sauf s'ils sont payés par une caisse professionnelle (bâtiment, dockers,etc.)."

D'où ma question...

Merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **31/07/2020** à **13:14**

Bonjour,

Désolé que ce soit vous qui ayez dû faire cette manoeuvre...

Mais cela concerne le CSP donc par substitution au licenciement économique, ce qui n'est pas votre cas puisqu'il s'agit d'un licenciement consécutif à une décision d'inaptitude...

Par **JustinP**, le **31/07/2020** à **14:33**

Bonjour,

Aucun souci, ça a été rapide de changer le thème.

Je vous remercie de votre réponse, en effet le document auquel j'ai fait référence concernant le CSP, mais il est écrit exactement la même chose dans ce guide:  
guide\_utilisateur\_N4DS\_attestation\_employeur

Pardon d'insister mais je veux être sûr que l'attestation soit bien remplie...

Par **P.M.**, le **31/07/2020** à **15:32**

C'est donc à la page 18/25 que vous avez trouvé cela...

Je vous conseillerais de vous renseigner auprès de Pôle Emploi avec vos bulletins de paie et

s'il le faut de demander la rectification à l'employeur de l'attestation...

Ce n'est pas très clair même dans le [Règlement général annexé à la convention du 14 avril 2017](#) (chapitre 4)...

Par **JustinP**, le **31/07/2020** à **16:05**

Très bien je vais faire ça, mais malheureusement ils ne semblent pas toujours eux-mêmes très bien renseignés...

Merci beaucoup pour vos retours en tout cas et bonne journée